

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 28 novembre 2008

N° J031273 - CEMATE/2

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : ISOFLEX AB
Soldatvägen 1
78350 GUSTAFS
SUEDE

Marque commerciale : MONIFLEX MXP

Description sommaire :

Panneau constitué d'une superposition de feuilles plastifiées de diacétate de cellulose, moulé et ignifugé dans la masse de 30 mm. Panneau collé sur un panneau de laine de roche de 50 mm, revêtu d'un film aluminium.

Application : Isolation de toit, murs et sols pour trains.

Masse : (2) kg/m²

Epaisseur : (80 ± 2) mm

Coloris : Transparent incolore et aluminium

Rapport d'essais : N° J031273 - CEMATE/2 du 28 novembre 2008

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement, trait de scie.

Classement :

M1

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° J031273 - CEMATE/2 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 28 novembre 2008



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Le Chef de la Division
Comportement au Feu


Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Emilie COLIN
Le Responsable de l'essai


Guillaume LE GOFF

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 28 novembre 2008

N° J031273 - CEMATE/2

et annexe de 3 pages

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	: ISOFLEX AB
. Date et référence de la commande	Fax du 04/04/2008
. Producteur	: ISOFLEX AB
. Distributeur	:
. Marque commerciale et référence	: MONIFLEX MXP
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:
Composition globale	: Panneau constitué d'une superposition de feuilles plastifiées de diacétate de cellulose, moulé et ignifugé dans la masse de 30 mm. Panneau collé sur un panneau de laine de roche de 50 mm, revêtu d'un film aluminium.
Masse	: (2) kg/m ²
Epaisseur	: (80 ± 2) mm
Coloris	: Transparent incolore et aluminium
. Caractéristiques constatées par le LNE	: conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	: non contrôlée
. Mot Clef DSC	: Autre - Matériaux isolants

3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	: Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexes pages 3 à 3	: Résultats des essais, tableaux.
Annexe page 4	: Observations concernant les essais
Annexe page 4	: Conclusion et classement

Annexe page 2

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS
(REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

1. ESSAI(S) PRINCIPAL(AUX)

ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,
- une propagation de la combustion.

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammeurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

ESSAI DE PROPAGATION DE LA FLAMME (NFP 92-504 : 1995)

L'échantillon normalisé disposé verticalement, sur chant, subit l'action d'une flamme de brûleur à gaz. On mesure la vitesse de propagation entre deux repères distants de 25 cm ou dans le cas de la non propagation de la flamme, on note les durées de persistance de flamme, les distances de propagation et les chutes de gouttes enflammées ou non.

ESSAI POUR MATERIAUX FUSIBLES (NFP 92-505 : 1995)

L'éprouvette normalisée disposée sur une grille métallique définie, est soumise au rayonnement d'un épiradiateur situé à 3 cm au-dessus. Pendant 5 minutes, le radiateur est écarté à chacune des inflammations puis remis en place après extinction. Pendant cinq minutes supplémentaires, le radiateur reste en place. Les éléments déterminants sont la présence de gouttelettes enflammées ou non et l'inflammation de l'ouate de cellulose disposée sous l'échantillon.

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

Essai par rayonnement

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	193	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	124	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	125	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	5,75	0	Moyenne = 1,44
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

4. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Essais réalisés avec trait de scie sur la face aluminium et calfeutrage des chants.

Date de réception des éprouvettes : Juin 2008

Période de réalisation des essais : 03/07/2008

5. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le(s) classement(s)

M1

6. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 28 novembre 2008

Le Chef de la Division
Comportement au Feu



Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Emilie COLIN
Le Responsable de l'essai



Guillaume LE GOFF

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.